

| Organisme / ministère | Etablissement ou organismes délégataires | Analyse et comparaison aux données budgétaires | Evaluation indirecte via attributions de produits | Préconisation | | Dénomination des données pour lesquelles la souscription d'une |
|---|---|---|--|--|--|--|
| | | | | Synthèse | | |
| CADA | La commission d'accès aux documents administratifs n'a vu la souscription que d'une seule licence en 2011 pour la licence d'exploitation de ses avis et conseils, par le groupe LexisNexis SA, le coût est de 5000 euros . | Le budget de la CADA est de 987K€ en 2011. La souscription de la licence de reproduction des décisions représente un gain minime | Produits non rattachés sous forme d'attributions de produits | Par principe la reproduction des conseils et avis d'une autorité de régulation ne devrait pas être l'objet de redevances. Il s'agit de l'application d'un droit d'accès . L'anonymisation est inopérante puisque la diffusion publique de ces décisions repose préalablement aussi sur leur anonymisation. | Autorité régulatrice, la CADA doit montrer l'exemple de la transparence de ses décisions et de leur libre réemploi. La souscription d'une licence peut être un préalable à la livraison du fichier, mais pas à sa facturation. Il importe que la licence de réutilisation le soit à titre gratuit quel qu'en soit l'usage projeté. | Avis et conseils rendus par la CADA |
| Ministère de l'économie et des finances | DGFIP | Les montants des redevances déclarés sont évalués par nos soins au montant théorique de 987 299 euros. Le rapprochement avec les données des attributions de produit arrêtées au 31 juillet 2011 sont cohérent. | <i>Les données fournies par les fonds de concours et d'attribution de produits sont maigres. Les fournitures de données en 2011 s'établissent à 350 K€ contre 1,9 M€ budgété. Le niveau de consommation est faible mais peut être toutefois en ligne avec le million d'euro au 31 décembre 2011, puisqu'il s'agit d'un premier bilan à 5 mois de la clôture des comptes.</i> | Les montants pour importants qu'ils puissent apparaître ne nous semblent pas cependant suffisamment significatif pour justifier un caractère payant. Avec un montant théorique de 987,2 K€, comparé à un budget de fonctionnement DGFIP de 8,45 milliards d'euros en 2011 et de 8,51 milliards en 2013, ces montants sont négligeables | Le montant des recettes issues de l'exploitation des fichiers et bases de données comptables, ne paraît pas suffisant en termes de valorisation pour justifier le caractère payant de la livraison de ces données. Le "marché" des données cadastrales, comptables ou des dotations financières des communes n'a pas à revêtir de caractère payant. Sa large diffusion permettrait une meilleure sensibilisation du grand public aux problématiques budgétaires locales. | Fichiers littéraires nationaux des personnes morales et de leurs immeubles |
| | | | | | | Fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale « REI » |
| Ministère du redressement productif | Chambre de commerce et d'industrie et chambre des métiers | aucun élément permettant une analyse financière du produit des redevances générés. | Produits non rattachés sous forme d'attributions de produits | En l'absence de données sur les volumes financiers en jeu, il est impossible d'effectuer un test sur la "valorisation" de ces décisions | En l'absence de données financières fournies par ces organismes, le principe de communication gratuite de l'ensemble de ces décisions, sur site dédié ou sur Légifrance, semble devoir être un principe de droit. | Décisions des organismes concernés |
| | | | | | | |
| Ministère de l'Intérieur | Direction générale des collectivités territoriales (DGCL) | programme 216: 356,2 millions en fonctionnement en 2011 et 267,39 millions en 2013. Les attributions de produits en représentent 0,1% environ. | rattachements envisagés (Prog 216): espaces publicitaires, organisation de colloques, actions de formation, réalisations de banques de données, hors titre 2, 339.436j). | La gains représentent tout confondu (puisque'il n'y a pas de montant spécifique pour le produit de redevance de la base, d'environ 0,1%. | Le montant est négligeable par rapport aux dépenses de fonctionnement, la gratuité doit s'imposer | Données de répartition de la dotation globale de fonctionnement |
| Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'Energie | Service de l'Observation et des statistiques (SDeS) | aucune donnée | Produits non rattachés sous forme d'attributions de produits | | La vente des adresses de permis de construire est une donnée rare, économiquement valorisable, mais on ne peut pas conclure. La bonne démarche pourrait être celle que nous avançons pour le SIV du ministère de l'intérieur: un flux payant avec remise à jour, un service consultable en ligne gratuitement, tout comme la communication des données | Listes d'adresses de permis de construire. |